

Déroulement : DROITS DE L'ENFANT

Activités

Les droits de l'enfant

Convention internationale des droits de l'enfant

Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989) - Texte intégral

Préambule

Les États parties à la présente convention,

considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

ayant à l'esprit le fait que les peuples des Nations Unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;

reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenus que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation;

rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales;

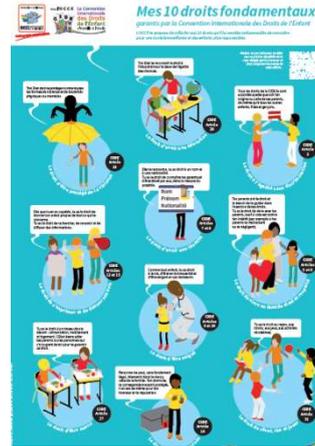
convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté;

reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension;

considérant qu'il importe de préparer l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité;

ayant à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959, et qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10).

La CIDE et l'affiche des 10 droits fondamentaux des enfants



Consigne :

- Demander aux élèves ce qu'ils savent sur les droits de l'enfant ?
- Expliquez et présenter la CIDE
- Faire découvrir l'affiche des 10 droits fondamentaux des enfants
- Proposer un débat/échanges autour des droits de l'enfant sous la forme d'un cercle de Samoan

[Dossier pédagogique « 3 lettres autour de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant »](#)

[\(occe.coop\)](#)

20 novembre 2017
FOCC, avec FOCCJ
le 20th anniversaire de la CIDE

Cercle de Samoan (méthode de débat)

objectifs
Débattre de façon simple : permettre à chacun d'intervenir volontairement sans en ressentir l'obligation ; écouter les arguments ou les idées de l'autre ; évaluer l'impact critique sur les questions liées au changement climatique ; permettre aux élèves de ne pas s'exprimer, limiter les bavardages.

Déroulement
30 min à 1 h - 1 chaise/personne + chaise supplémentaire 12 à 30 personnes Classe Espace vide Le débat en cercle s'annonce en deux parties : la première est le débat proprement dit, la deuxième est une évaluation de cette technique par le groupe sur le moment.

Première partie - le débat
Le cercle s'annonce par son nom au fait que l'on constitue deux cercles avec les participants : un petit cercle « entouré » par un grand cercle (cf schéma ci-joint).
Chacun du sujet à débattre - soit l'animateur ou élève choisis, en amont, le sujet à débattre et l'introduit grâce à une vidéo - fait les élèves proposent des thématiques à débattre en s'appuyant sur des techniques d'animation comme la boîte à idées (cf rubrique « La boîte à idées »).

Vote et jeu - Former un petit cercle de 4 à 7 personnes qui souhaitent intervenir en débat. Dans ce petit cercle, il doit y avoir une chaise de plus que le nombre de participants au débat. Former un deuxième cercle avec les autres participants. Ce deuxième cercle se positionne autour du premier. Pour commencer, les membres de ce cercle écoutent les débats du petit cercle.

Lancement du débat
L'animateur donne le sujet mis en débat, ses règles de débat. Les membres du petit cercle lancent le sujet en donnant les premiers arguments et expliquent brièvement leurs questions ou leurs idées.
- Au bout de cinq minutes environ, tous participants du grand cercle peut venir d'apporter sur le débat vide pour intervenir dans le débat. Un des membres du petit cercle du milieu doit alors volontairement rejoindre le grand cercle, et ainsi laisser une chaise. Un membre du grand cercle ne peut intervenir que s'il vient occuper une chaise vide dans le petit cercle. Un membre du grand cercle qui s'élève parle dans le petit cercle puis y revient. Les idées s'échangent au tour du temps convenu au début. On n'est pas obligé de conclure dans la partie débat.

Deuxième partie : discuter de la méthode Reconstruire un seul et grand cercle pour permettre aux participants d'échanger sur le débat du Cercle Samoan et de l'indépendance du sujet qui a été

